

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBERGENVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

date de la Convocation: 12/09/2022

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 21 septembre à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de : Monsieur Gilles LÉCOLE Président.

Etaient Présents : Gilles LÉCOLE - Didier JAHIER- Marie Josée VOINIER - Mario MANCUSO - Thierry MONTANGERAND - Virginie MEUNIER - Marine LEPREUX

Absents excusés : Edward DANGELOT - Alexandra GODDET (représentant Mme Sandrine CUEILLE de l'APAJH) - Patricia DUTEL RODI - Françoise PERSIDE

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ÉQUINOXE ET LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE D'UN BUS ITINÉRANT, D'ACCUEIL , D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION
DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que cette convention de partenariat rentre dans le cadre de la mise en œuvre des actions concrètes du Centre Communal d'Action Sociale, de lutte contre les exclusions, notamment dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Considérant qu'Equinoxe a créé un service d'accueil de jour départemental « l'Étincelle » dédié aux femmes victimes de violences, qui assure un accueil, une écoute et une orientation des femmes vers les dispositifs d'aides existant sur le département des Yvelines.

Considérant que ce dispositif d'aide aux victimes, situé à Montigny Le Bretonneux, est méconnu et peu accessible à la population habitant dans certaines zones du département. Or, l'établissement assure une mission de service public, qui doit être mise en œuvre sur l'ensemble du département des Yvelines.

Considérant que dans le cadre du plan France Relance et en partenariat avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, notre organisme de tutelle, ainsi que le soutien de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, l'Accueil de Jour Départemental « l'Étincelle » sera déployé sur l'ensemble du département, grâce à la mise en circulation d'un bureau itinérant.

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/10/2022

Appréciation : Favorable

N°_DE_1776-2022/0264-202209301-DEU-LE_002_00

Considérant que ces itinérances s'inscrivent dans la mise en oeuvre du 5ème plan de mobilisation et de lutte contre les violences (2017-2019), qui a pour objectif de permettre à toutes les femmes victimes de violences, d'accéder à leurs droits, le droit d'être protégées, le droit d'être accompagnées, pour sortir des violences et se reconstruire.

Considérant que le CCAS et l'établissement public local Equinoxe entendent coopérer étroitement dans la prévention des violences et de protection des femmes en danger et de leurs enfants tant pour la commune d'Aubergenville que des communes alentours par le biais d'une convention de partenariat du bus itinérant "l'Étincelle".

Considérant qu'un professionnel de l'Étincelle, ayant une expertise des violences faites aux femmes, assurera des missions d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences vers les dispositifs d'aides existant sur le département des Yvelines. Le professionnel pourra être accompagné d'un acteur partenaire de l'Étincelle suivant les besoins observés par le territoire (psychologue, juriste, médecin, professionnel de la petite enfance, etc.).

Considérant que la présente convention définit les modalités de partenariat entre le CCAS d'Aubergenville et l'établissement public Equinoxe dans le cadre de la mise en oeuvre d'itinérances (troisième jeudi de chaque mois selon les besoins exprimés et les disponibilités du service) afin d'assurer l'accueil, l'écoute, et l'orientation des femmes victimes de violences vers les dispositifs d'aides existants sur le département des Yvelines.

Considérant que le C.C.A.S. s'engage de son côté à apporter sa contribution au dispositif ci-dessus de la manière suivante :

- Mise à disposition d'un lieu d'implantation du bus itinérant "Étincelle" équivalent au minimum de 3 places de stationnement à la Maison des Associations d'Aubergenville avec mise à disposition d'un raccordement électrique et de sanitaires à proximité,
- Diffusion des supports de communication de "l'Étincelle" auprès de ses partenaires d'action sociale (plaquettes de présentation, affiches et autres supports de communication),
- Réalisation d'actions de communication, afin de promouvoir le dispositif du bus itinérant "l'Étincelle".

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre le CCAS et l'établissement public local Equinoxe, d'un bus itinérant, d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences,

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/10/2022

34 J. 1. 10. 2022

34 J. 1. 10. 2022

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le CCAS et l'établissement public local Equinoxe.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le
Et Publié le

 Le Maire, Président du CCAS
Gilles LÉCOLE

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Président du CCAS
Gilles LÉCOLE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2022

App. à destination de la Préfecture